

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Suite prometteuse à l'issue de la foire algérienne

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LES entreprises présentes à l'exposition spécifique des produits algériens ont remballé leurs affaires hier dimanche, dernier jour de cette foire qui s'est tenue au Jardin botanique de Libreville durant près d'une semaine. 70 grandes sociétés de ce pays ont mis en valeur leurs différentes activités dans divers secteurs. "Jamais dans aucun pays du monde l'Algérie n'a organisé deux expositions spécifiques de produits algériens en moins d'une année. Notre savoir-faire, il fallait le faire savoir", a fièrement souligné l'ambassadeur algérien au Gabon, Mohamed-Antar Daoud, surpris en train de visiter les stands qui n'avaient pas encore complètement fait leurs cartons. Cette deuxième manifestation commerciale semble constituer

le prélude d'une ouverture sur le Gabon. L'exposition a été ponctuée par trois accords importants. Le premier a été signé entre les Chambres de commerce des deux pays; le deuxième est un partenariat entre la société algérienne des foires et exportations et la direction générale du Commerce du Gabon en matière de formation des stagiaires spécialisés en organisation de foire; le troisième s'est fait avec l'Algérie export.

Ensuite, une délégation d'hommes d'affaires, conduite par le ministre algérien du Commerce, s'est rendue à la Zone économique de Nkok. Elle a pu voir ce qui s'y fait en matière de bois. "Nous pensons devenir un importateur de bois assez important pour le Gabon. Mais chose encore plus importante, les investisseurs algériens doivent venir s'installer à la zone de Nkok. Je pense qu'une coopé-

ration doit se faire sur un partenariat gagnant-gagnant", a confié Mohamed-Antar Daoud.

Le diplomate a également informé que la première desserte de la compagnie aérienne Air Algérie se fera en mars 2020.

Cette exposition est très prometteuse pour la suite des relations entre les deux pays. Elle a permis beaucoup de contacts entre partenaires privés du Gabon et d'Algérie. Les échanges entre les deux États, qui étaient de l'ordre de 250 mille dollars,



Photo: Maixent Ntoutoume

Une exposante reçoit les derniers visiteurs de la foire algérienne.

ont été quintuplés durant l'année en cours, grâce à la première exposition spécifique tenue en fin novembre 2018.

Le contrat de concession du barrage de Kinguele à Meridiam

D'UN coût global estimé à 165 millions de dollars (100 milliards de francs), l'infrastructure d'une capacité de 34 MW devrait être mise en service en 2023.

SCOM
Libreville/Gabon

L'entreprise Meridiam vient de signer un contrat de concession de la centrale hydroélectrique de Kinguele, rapporte l'agence Ecofin. L'infrastructure d'une capacité de 34 MW sera construite sur le fleuve Mbei, à 100 km de Libreville. Une fois livrée, cette centrale devrait produire 13 % de l'électricité consommée dans la capitale gabonaise. Du coup, ce sont plusieurs centrales thermiques qui sont appelées à être remplacées, avec l'avantage d'éviter l'émission de 150 000 tonnes de CO2 annuels. Les termes du contrat de conces-

sion paraphé pour 33 ans prennent aussi en compte la mise en place de l'infrastructure et la sous-station afférente. Le démarrage des travaux est fixé au second trimestre de l'année 2020. La mise en service de la centrale hydroélectrique est, quant à elle, programmée pour 2023.

Les sources proches des deux parties indiquent que la nouvelle centrale de Kinguele sera détenue à 60 % par la société française spécialisée dans le développement, le financement et la gestion de projets d'infrastructures publiques sur le long terme. Et à 40 % par le Fonds gabonais d'investissement gabonais (FGIS).

Le coût total de l'infrastructure a été estimé à 165 millions de dollars (100 milliards de francs). Lesquels fonds devront être fournis à 75 % par la Société financière internationale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque de développement de l'Afrique australe.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE,
DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE GABONAISE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE **AGASA**

☎ / 01 44 21 33 ☒ 2735 Libreville

N° 000971 MAEPA/SG/DG-AGASA





COMMUNIQUE DE PRESSE

En application des dispositions de la loi n°015/2005 portant Code des Pêches et Aquaculture en République Gabonaise et de la décision n°00086/MAEPSA/SG/DCAJ portant compétences de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) en matière de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'AGASA lance une campagne d'enregistrement du 18 novembre au 31 décembre 2019 pour tous les acteurs économiques des secteurs pêche, aquaculture et activités connexes exerçant dans les communes d'Akanda, de Libreville et d'Owendo. Ceci dans le but de les accompagner à la mise à niveau sanitaire de leurs structures pour contribuer à la protection du consommateur.

Activités concernées :
Toutes activités liées à la pêche, y compris les activités connexes : poissonnerie, transformation (poisson salé, poisson fumé, fruits de mer, farine de poisson ...), fabrication de glace ..., doivent répondre à un minimum d'hygiène dans la manipulation et la conservation pour garantir la qualité des produits mis en consommation.

Horaires et lieu : de 8h00 à 15h00 au siège social de l'AGASA, sis à Batterie IV, Immeuble Bel Espace 2, face à l'École Conventionnée Gros Bouquet 1.

Fait à Libreville, le 15 NOV. 2019

Le Directeur Général




Alla Maheva BONGO

Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)
Siège social situé à Batterie IV, immeuble Bel Espace 2 (face à l'École conventionnée Gros Bouquet 1)
BP : 2735 Libreville (GABON) - Tél : 01 44 21 35 - E-mail : info@agasa.ga